

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

11/05/2021

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE VERSION N°1

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

SUIVI DES DÉCHETS DANGEREUX

PRODUITS ET TRAITÉS EN

NOUVELLE-AQUITAINE



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

MÉTHODOLOGIE

LEXIQUE

Ce document est élaboré par l'AREC dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire (ORDEC).



SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

SOURCES

- Données issues de la Base de Données du Registre des Emissions Polluantes (BDREP) (source : ADEME) : données de tonnages de déchets produits et traités par les installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement
- Données issues de la base du PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets) (source : DREAL) : données de tonnages produits en région et traités à l'étranger
- Enquête spécifique menée par l'AREC auprès des banaliseurs de DASRI : données de tonnages produits et traités par ces installations

ÉCHELLE GEOGRAPHIQUE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Données à l'installation

FRÉQUENCE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

- Bases de données : tous les ans pour l'année (n-2)
- Données d'enquête : tous les deux ans pour les années (n-1) et (n-2)

ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE DIFFUSION DES DONNÉES DU SUIVI

Echelles départementale et régionale (présence de secret statistique à l'installation)

FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES DU SUIVI

Bisannuelle

VALORISATION DE L'INFORMATION

- Site de datavisualisation de l'ORDEC (AREC Nouvelle-Aquitaine)
- Focus sur la filière dans la publication des repères chiffrés de l'ORDEC



MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de production d'information et du suivi de cette filière se base sur la méthodologie développée par l'ORDECO (Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie) (ex-ORDIMIP).

DONNÉES ET INDICATEURS PRODUIT.E.S

Depuis le lancement du suivi de la filière par l'observatoire, les données des partenaires et d'enquête permettent de produire les indicateurs de suivi des déchets dangereux ci-après :

- Gisement de déchets dangereux produits en région (en tonnes/an)
- Quantités de déchets dangereux traités en région (en tonnes/an)
- Tonnage régional de DASRI produits en région (en tonnes/an)
- Tonnages de DASRI traités en région (en tonnes/an)
- Déchets dangereux collectés en déchèteries hors DEEE et amiante (en tonnes/an)
- Nombre de déchèteries et points de collecte publics acceptant les déchets amiantés
- Nombre et liste des installations régionales de stockage des déchets amiantés

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET HISTORIQUE

Jusqu'à la fusion des régions, le suivi de la filière se faisait au niveau des instances régionales. Ce n'est que depuis 2015 que ces travaux ont été confiés à l'ORDEC. L'historique des données relatives aux déchets dangereux commence donc à partir de 2015.

SOURCE.S MOBILISÉE.S

Le suivi du gisement régional et des quantités traitées sur les installations régionales se fait à partir des données issues de la base BDREP et du PNTTD, complétées par une enquête spécifique menée par l'AREC.

- La base BDREP rassemble les données des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement (à l'exception des élevages 21xx) qui doivent réaliser annuellement une déclaration de leurs émissions de substances et de leurs déchets produits, réceptionnés, traités et expédiés (le cas échéant). Les exploitants déclarent les quantités de déchets dangereux générés ou expédiés par l'établissement dès lors que la somme de ces quantités est supérieure à 2 t/an (établissements E-PRTR et non E-PRTR). Également, s'ils réalisent des opérations relatives aux déchets dangereux (tri, transit, regroupement ou traitement), ils doivent déclarer les quantités de déchets dangereux admises et traitées par l'établissement, sans seuil de quantité (source : [Guide d'aide à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets à l'attention des exploitants - Version 1.4 - janvier 2021](#)).
- Les données issues du PNTTD portent sur les tonnages de déchets échangés (imports/exports) entre la région et l'étranger.
- L'enquête spécifique menée par l'AREC cible les banaliseurs de DASRI implantés en région.

FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES

L'ensemble des données de suivi est actualisé tous les deux ans. L'actualisation des données se fait pour l'année (n-2).



EXPLOITATION ET PRODUCTION DES INFORMATIONS

A la réception des données de la base BDREP, du PNTTD et de l'enquête spécifique de l'AREC sur les DASRI, les indicateurs suivants sont produits :

- gisement régional de déchets dangereux ;
- quantités de déchets dangereux traités dans les installations régionales et liste associée.

L'enquête spécifique de l'AREC auprès des banaliseurs de DASRI permet compléter les données relatives à la production et au traitement de ces déchets en région.

D'autres indicateurs sont également produits à partir des données de l'enquête annuelle de l'AREC sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- déchets dangereux collectés en déchèterie hors DEEE et amiante ;
- liste des déchèteries et points de collectes publics de déchets dangereux des ménages.

L'ensemble de ces informations est soumis au secret statistique à l'installation.

MÉTHODE DE RESTITUTION DE L'INFORMATION

Les informations sont analysées selon la méthode *bottom-up* (données à l'installation agrégées aux échelles départementale et régionale).

SYNTHÈSE GRAPHIQUE

	Nature des données	Sources des données	Fréquence d'actualisation	Echelle de disponibilité	Echelle de diffusion	Précision
Gisement de déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine	Tonnages produits en N.A. traités en France	GEREP	Bisannuelle	À l'installation	Régionale Départementale	Bonne ●
	Tonnages produits en N.A. exportés à l'étranger	DREAL/PNTTD				
	Tonnages de DASRI traités dans les banaliseurs de N.A.	AREC (enquête)				
Quantités de déchets dangereux traités en Nouvelle-Aquitaine	Tonnages traités en N.A. d'origine France	GEREP				
	Tonnages traités en N.A. importés de l'étranger	DREAL/PNTTD				
	Tonnages de DASRI traités dans les banaliseurs de N.A.	AREC (enquête)				

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 PNTTD : Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets

Fiabilité/représentativité de la donnée : ● Faible ● Moyenne (expression d'une tendance) ● Bonne ● Très bonne

VALORISATION

Ces informations sont valorisées à plusieurs échelles et mises à jour tous les deux ans :

- Sur le site de datavisualisation de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine :
 - Répartition de la production régionale de déchets dangereux par activité et nature de déchet ;
 - Flux des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine ;
 - Cartographie des installations de traitement des déchets dangereux actives en Nouvelle-Aquitaine (ayant reçu des déchets l'année considérée) ;
 - Nombre d'installations de traitement des déchets dangereux par département actives (ayant reçu des déchets l'année considérée).
- Au sein de la publication annuelle des chiffres clés de l'ORDEC dans un focus filière.

LEXIQUE

ADEME	Agence de la transition écologique
BDREP	Base de données du registre des émissions polluantes
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
GEREP	Gestion électronique du registre des émissions polluantes
ORDEC	Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire
PNTTD	Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'**observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.**

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57

info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
 **@AREC_NA**